

## **REUNION DU 05 MAI 2009**

**Le cinq Mai Deux Mil Neuf à 20 heures 30** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Michel BAR, Maire**.

**ETAIENT PRESENTS** : M BAR, Mme AUBRY, M CHENNEVIERE, M. LEMUNIER, M FERREY, Mme GUILLEMETTE, M HUARD, M. VALLEE, M VICTOR, Mme JOURDAN, Mme MAUPAS M. SOULARD, M. RENARD.

**DEMISSIONNAIRES** : Mme BOULAN, Mme SOHIER

**Secrétaire de séance** : Monsieur FERREY

### **Droit de place pour les commerces ambulants**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi de plusieurs demandes d'emplacement pour des commerces ambulants. Pour l'utilisation du domaine public, il est prévu de demander un droit de place.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de fixer le prix à 4 € le ml et de plafonner à 22 € l'emplacement

Une autorisation est donnée à Monsieur WEISS pour une vente d'objets en bois et biscuiterie.

D'autre part, Monsieur HAMEL, propriétaire du restaurant « Les Rochers » a fait une demande écrite afin d'avoir l'autorisation de mettre des tables devant sa véranda avec une protection.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse à l'unanimité pour des questions de sécurité.

### **Barrage du Moulin du Vey**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le barrage du Moulin du Vey aurait besoin d'être réparé. Comme il s'agit d'un bien privé, il serait souhaitable qu'une collectivité en devienne acquéreur pour procéder aux réparations. La Commune de Clécy n'est pas intéressée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise une autre collectivité à se porter acquéreur du barrage du Moulin du Vey.

### **Questions diverses**

↳ Parcelle lot 13

**Cette délibération annule et remplace la précédente du 03 Février 2009**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de Monsieur DAUMER concernant les conditions de cession pour :

- la parcelle (lot 13) à la Commune (cf réunion du 6 Janvier 2009),
- l'emprise de voirie
- 5400 m<sup>2</sup> d'espaces verts.

La Commune de CLECY s'engage à faire son affaire personnelle pour effectuer les travaux prévus à l'autorisation de lotir du 10 Juin 2005, et ce, à sa charge, conformément aux prescriptions de ladite autorisation de lotir.

Le coût des travaux de finition a été chiffré par la Société TECAM à la somme de cent onze mille trois cent soixante huit euros et huit cents (111 368 ,08 EUR) H.T. Cette somme est prise en charge par le VENDEUR et s'imputera sur le prix d'achat du lot 13.

Cette négociation se ferait de la façon suivante :

- Cession des parties communes, y compris le lot 13 ainsi que 5400m<sup>2</sup> d'espaces verts avec un versement de 86 284 € à la commune, officialisé par un acte notarié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise le Maire à signer l'acte notarié

↳ Bus verts: Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré le responsable sécurité des bus verts ainsi qu'une personne de l'agence routière pour l'aménagement de l'arrêt de bus du Calvaire. Mais devant le peu de voyageur fréquentant cet arrêt il est décidé de ne pas donner suite à ces travaux. Cependant des améliorations seront apportées au niveau de l'abribus et de l'éclairage.

↳ Voie verte : Une manifestation est prévue le 16 Mai 2009 avec une organisation de 2 randonnées pédestres sur le tracé de la voie ferrée.

↳ Divers :

- Les ralentisseurs rue de Queue du Bois vont être enlevés car ils ne sont pas conformes.

- Rappel du concert le 12 Juin prochain à la salle socioculturelle.

- Il est proposé de présenter la candidature de Clécy au jeu des 1000€ sur France

Inter.

- Proposition de déménager la Bibliothèque dans les locaux du presbytère. A voir pour faire des travaux de rénovation avant l'installation.

**La séance a été close à 21H30**